

Formulaire de service pneus et jantes Platinum Formulaires PTRP TG9600QE & TG9610QE

Date	N° d'autorisation
------	-------------------

Renseignements sur le propriétaire			
Nom du propriétaire	Tél. à domicile	Tél. d'entreprise	
Adresse postale	Ville	Prov	Code postal

Renseignements sur le véhicule				
Année	Marque	Modèle	Numéro d'identification du véhicule (NIV)	
N° de contrat	Date d'achat	Kms au moment de l'achat	Kms au moment de la demande	

Atelier de réparation			
Nom du concessionnaire	Personne à contacter	Téléphone	Télécopieur
Adresse postale	Ville	Prov	Code postal

Renseignements sur la demande <input type="checkbox"/> Côté conducteur avant <input type="checkbox"/> Côté passager avant <input type="checkbox"/> Côté conducteur arrière <input type="checkbox"/> Côté passager arrière		
<input type="checkbox"/> REPLACEMENT DE PNEU Pneu d'origine Marque _____ Modèle _____ Dimensions _____ Profondeur de la bande de roulement _____ / 32 Roulage à plat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Soumission : Frais du revendeur de pneus _____ \$ Majoration sur les pneus _____ \$ Montage et équilibrage _____ \$ Taxes sur les pneus _____ \$ TPS + TVH _____ \$ Total _____ \$	<input type="checkbox"/> RÉPARATION DE JANTE Jante d'origine Marque _____ Modèle _____ Dimensions _____ Soumission : Frais de réparation _____ Sous-location _____ Majoration pour sous-location _____ Montage et équilibrage _____ \$ TPS + TVH _____ \$ Total _____ \$	<input type="checkbox"/> REPLACEMENT DE JANTE Jante d'origine Marque _____ Modèle _____ Dimensions _____ Soumission : N° de la pièce _____ Frais du revendeur de jantes _____ \$ Majoration sur les jantes _____ \$ Montage et équilibrage _____ \$ TPS + TVH _____ \$ Total _____ \$

Tout remplacement de pneus ou de jantes nécessite la facture d'achat originale du concessionnaire ou de l'atelier de réparation.
 La majoration sur les pièces de remplacement ne peut excéder 30 % ni le PDSF.
 La majoration sur les réparations de jantes effectuées par un sous-traitant ne peut excéder 10 %.
 La main-d'œuvre pour les réparations ou le remplacement de pneus et de jantes ne peut excéder 60 \$ incluant les taxes.
 Les réparations sur les pneus endommagés doivent être effectuées à l'aide de rustines et de bouchons.
 Les réparations à l'aide de bouchons seuls ne sont pas autorisées.

Détails de l'incident (à remplir par le propriétaire du véhicule)		

Signature du propriétaire	Signature du représentant du service	Signature du mandataire de demande
Date	Date	Date

Envoyez ce formulaire dûment rempli, le bon de réparation signé et les photos des pneus crevés et/ou jantes endommagées à tireservice@firstcanadian.ca.